

# N°25

## OCTOBRE 2025

### Congrès All Hemp 2026 : les pré-inscriptions sont ouvertes



Les **12 et 13 janvier 2026**, la filière chanvre se réunira à l'Académie du Climat, à Paris, pour la troisième édition d'All Hemp, le congrès national du chanvre industriel qui a pour thème « **Comment valoriser les atouts environnementaux au bénéfice des producteurs** ». Cet événement rassemblera l'ensemble des acteurs de la filière autour de conférences, d'ateliers et d'un espace d'exposition, afin de partager les innovations du secteur, renforcer les collaborations et faire découvrir tout le potentiel du chanvre dans ses différents domaines d'applications. Les pré-inscriptions sont désormais ouvertes sur le site officiel. Dans les prochaines semaines, seront dévoilés le programme complet, les informations pratiques sur le lieu et les détails concernant l'exposition d'œuvres en deux ou trois dimensions incluant du chanvre.

Nouvelle fonctionnalité pour cette édition : les participants auront la possibilité d'intégrer le « Who's who » lors de l'inscription afin de planifier des rendez-vous avec d'autres participants pendant et après le congrès. Une occasion de créer de nouvelles synergies et de renforcer le réseau chanvre à l'échelle nationale. Réservez dès à présent vos dates et préparez-vous à rejoindre la dynamique de la filière chanvre à Paris en janvier prochain !

*Inscrivez-vous au Who's Who du congrès All Hemp*

### Personnalité de la filière

#### **Jean-Raymond Vanier, acteur de la renaissance de Gatichanvre**



Agriculteur à Varize (Eure-et-Loir) sur 220 HA de grandes cultures et plantes aromatiques et médicinales et président du groupe Plantes et Fruits (dont font partie Les Huilleries de Beauce) Jean-Raymond Vanier avait testé différentes variétés de chanvre sur

quelques hectares avec l'objectif de produire de l'huile avant de racheter Gatichanvre en 2021. « Depuis, plus de 3 M€ ont été investis (nouvelle ligne de décorticage et défibrage, triage et conditionnement de la chènevotte, deux machines de récolte...), onze salariés ont été recrutés et les surfaces sont passées de 340 HA en 2022 à 1200 HA en 2024, récoltées à la fois en paille et en chènevis (environ 800 t). Les fibres sont destinées au marché de l'isolation (toile de chanvre, matières isolantes ...) et de la papeterie, la chènevotte à celui du paillage horticole, de la litière pour animaux et un peu à des producteurs de chaux pour du béton de chanvre. 90 % du chènevis est exporté pour l'alimentation humaine (huile, farine, graines décortiquées) et l'huile est fabriquée avec les 10 % restant par les Huilleries de Beauce dont une partie est vendue à Aroma Zone en tant qu'ingrédients pour la cosmétique. L'expérience du groupe Plantes & Fruits dans les plantes aromatiques et médicinales nous facilite l'accès aux marchés de la cosmétique et des compléments alimentaires, des secteurs à plus forte valeur ajoutée que les marchés traditionnels du chènevis. Pour l'avenir, notre objectif est d'augmenter la cadence de l'outil de défibrage pour passer de 3 000 t de paille traitée par an en 2025 à 6000-8000 t/an d'ici trois ans. Parallèlement, les surfaces de chanvre seront portées à 2000-2500 HA. »

## Débouchés

### En bref

#### Fibres végétales : état des lieux des débouchés



#### Panorama des marchés

«Fibres végétales techniques à usages Matériaux (hors bois)»

#### MEMENTO

2025

FRD-Codem vient de faire paraître le mémento intitulé « Panorama des marchés des fibres végétales techniques en matériaux (hors bois) en France» qui dresse un état des lieux unique des ressources disponibles en France, de leurs usages, et des débouchés industriels en plein essor dans les secteurs du textile, du bâtiment, des transports, ou encore des loisirs. InterChanvre a participé au financement et à la rédaction de ce rapport accessible sur le site web de FRD-Codem.

[Accéder au mémento](#)

## Construction

#### REP-PMBC : projet de nouvelle taxe abrogée



Le projet de forte hausse de la taxe REP-PMBC (Responsabilité Elargie des Producteurs de Produits et Matériaux de Construction du secteur du bâtiment) qui devait être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et qui désavantageait complètement l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction (voir la [NL24](#)), est abandonné suite à une action de la filière bois puis de la filière chanvre auprès des parlementaires. Cette éco-contribution ajoutée au prix de vente des produits et matériaux, collectée par les metteurs en marché et

reversée à des éco-organismes agréés par l'État a notamment pour mission d'organiser la reprise sans frais des déchets triés et leur valorisation. Elle aurait été de 14,48 € HT/t pour le chanvre ou la paille contre seulement 3,12 € HT/t pour le béton alors que les produits à base de chanvre ne nécessitent pas de filière de recyclage puisqu'ils sont soit compostables, soit réintégrables dans d'autres produits. Cette abrogation ramène les conditions de taxe à ce qu'elles étaient depuis l'avis du 17 juin 2023, à savoir 1% de taxe pour les produits à base de chanvre.

## **Les Règles Professionnelles fêtent leur un an**

### **Les Règles Pro 2024 :**

#### **La hauteur**

##### **Version 2012**

R+2: Rez de Chaussée + 2 étages

##### **Version 2024**

dernier plancher d'étage à 28m



#### **Les types de construction (ERP)**

##### **Version 2012**

Vous pouviez construire une crèche

##### **Version 2024**

un centre commercial

Soit avec finitions enduites ou bardées



En juillet 2024, la troisième version des Règles Professionnelles de la construction en chanvre, élaborées par l'association Construire en Chanvre, était officiellement validée, marquant une étape décisive pour le chanvre en le positionnant comme un matériau biosourcé incontournable dans la construction bas-carbone. Cette nouvelle version a permis d'étendre l'utilisation du béton de chanvre à des bâtiments jusqu'à 28 mètres de hauteur, y compris en établissements recevant du public (ERP) et rendu obligatoire la formation des professionnels de la construction en béton de chanvre, assurant ainsi la qualité et la sécurité des ouvrages.

*« Nous avons observé une hausse significative des prescriptions sur des projets tant de la part des architectes que des maîtrises d'ouvrage : trois à quatre depuis un an contre un à deux auparavant, souligne Christelle Atie chez Bouygues Bâtiment France. Ces règles nous ont également permis d'atteindre les nouveaux seuils de certains labels environnementaux, notamment le label Bâtiment biosourcé. Cette tendance devrait se poursuivre car ces nouvelles règles professionnelles ont nettement ouvert le champ des possibles en matière de construction en béton de chanvre. Jusqu'à présent, les prescriptions émanant d'acteurs déjà sensibilisés et convaincus par le béton de chanvre. A nous d'aller convaincre de nouveaux acteurs avec InterChanvre, Construire en Chanvre et les industriels de la construction en chanvre. »*

## **La Ville de Paris adhère à Construire en Chanvre**



Le 4 juillet, le Conseil de Paris a voté l'adhésion de la Ville à l'association Construire en Chanvre, un geste clair en faveur du développement de la filière chanvre dans la capitale : 5 000 t de chanvre produites par an un volume appelé à croître fortement. Cette

décision s'inscrit pleinement dans la politique de la ville de Paris qui privilégie l'usage systématique de matériaux biosourcés dans ses projets de construction et de réhabilitation. Ainsi, depuis 2020 tous les projets de logements et bâtiments publics parisiens utilisent des isolants exclusivement biosourcés, avec une large part d'isolants à base de chanvre. Ce rapprochement avec Construire en Chanvre ouvre également la voie à un développement renforcé des logements sociaux en béton de chanvre, combinant performance écologique et qualité de vie. Construire en Chanvre remercie la Ville de Paris et en particulier Jacques Baudrier, adjoint à la maire de Paris en charge du logement et de la transition écologique du bâti, pour son implication au côté de Construire en Chanvre.

## Plasturgie

### Le projet Ssuchy passe à la vitesse supérieure



Le projet Ssuchy Next, lancé en septembre 2024 pour quatre ans à la suite du projet Ssuchy (voir [Newsletter N°18](#)), capitalise sur les résultats de ce dernier. Il est financé par le CBE JU, consortium public-privé impliquant la Commission européenne et des industriels européens (photo ci-dessus) à hauteur de 6,7 M€ d'euros. L'objectif de Ssuchy Next est de développer l'utilisation de matériaux innovants composés de fibres de chanvre et de résine biosourcée pour des marchés de gros volumes afin d'être impactant d'un point de vue environnemental et économique. Le premier projet répondait principalement à des marchés de niche. Les applications visées sont des pales d'éoliennes (secteur de l'énergie), des panneaux de façade et des éléments structurels (secteur de la construction). Pour ce secteur, un matériau hybride bois et composite de fibres végétales sera testé par une entreprise française. Le niveau de maturité de ces applications sera plus élevé que pour Ssuchy afin de se rapprocher de la commercialisation : TRL 6-7 (au lieu de TRL 4-5 pour Ssuchy) sachant qu'un produit commercialisé est à TRL9 (TRL = Technology Readiness Level). Enfin, au-delà de l'ACV (analyse du cycle de vie) des produits réalisés, la priorité est également donnée à la gestion de leur fin de vie en ayant pour objectif de leur donner une seconde vie. Ainsi, les pales d'éoliennes seront broyées afin de pouvoir être réutilisées dans la production de panneaux de façade. Objectif : maximiser le temps de stockage du CO<sub>2</sub> et réduire l'impact environnemental global.

## En bref

### Prix National de la Construction en Chanvre : ouverture des candidatures

Organisé par Construire en Chanvre, ce prix récompense des projets exemplaires intégrant le chanvre comme matériau de construction (en neuf ou en réhabilitation) dans cinq catégories : bâtiments tertiaires, logements sociaux, logements collectifs, Établissements Recevant du Public (ERP) et maisons individuelles. Les prix seront attribués lors du Forum Bois Construction (25 au 27 février 2026) au Grand Palais à Paris. Inscriptions (jusqu'au 15/11/25) et information sur le site dédié.

[Candidater au Prix National](#)

## Textile

### L'ACV filière chanvre cotonisé bientôt disponible



InterChanvre finalise l'intégration l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du chanvre cotonisé dans Ecoinvent, organisation internationale référençant des données détaillées sur l'impact environnemental de nombreux produits et activités de multiples secteurs dont le textile. C'est notamment une base de référence pour les professionnels de la mode. Cette ACV de la filière chanvre cotonisé est une première et sera pour le moment, la seule référence présente dans Ecoinvent ! Elle est le fruit d'un investissement important d'InterChanvre et deux ans de travail à partir des données de tous les acteurs de cette filière. Jusqu'à présent, seules deux marques (Marmara et La Chanvrière) avaient réalisé une ACV de leur chanvre cotonisé.

Cette ACV filière va permettre de montrer, notamment aux professionnels de la mode, le faible impact carbone du chanvre cotonisé comparé à d'autres matières premières textiles, mais également de toutes les étapes du champ jusqu'à la cotonisation : paille rouie, fibre défibrée, chènevotte, bourrette (fibre très courte et de faible qualité issue du process de transformation), poussière d'ouvreuse (poussière issue du process de transformation). C'est un atout important pour développer la filière chanvre textile !

## **En bref**

### **Le chanvre intéresse des étudiants en design**

Pendant plusieurs mois, une vingtaine d'étudiants de l'école de design ENSCI de Paris ont travaillé avec de la fibre de chanvre afin de l'appréhender pour des usages futurs. Partant de la fibre brute, les élèves ont proposé des usages très variés : carrés acoustiques, chaussons biodégradables, corde à sauter, vêtements composites imperméables... Ce travail a donné lieu à une exposition au sein de l'ENSCI. Une partie des réalisations sera exposée lors du Congrès All Hemp en janvier 2026.

## **Cosmétique**

### **En bref**

Les produits cosmétiques réalisés à partir d'huile de chanvre représentent un débouché à forte valeur ajoutée avec un potentiel important. Le 8 juillet dernier, [Sandrine Lecointe](#) et [Emmanuelle Dumas](#), deux expertes et influenceuses du monde de la cosmétique responsable ont partagé en live à leur communauté leur visite de la chanvrerie Gatichanvre et de l'huilerie de Beauce qui transforme la graine de chanvre en huile. Retrouvez [le replay de leur live](#) ainsi que [leur présentation](#) sur les réseaux sociaux.

## **Design**

### **Le chanvre sublimé par le design au Grand Palais**



Du 21 au 25 mai dernier, lors de la 7<sup>e</sup> édition de Révélations (550 créateurs, 45 000 visiteurs) au Grand Palais à Paris, le designer français Nicolas Pinon, en collaboration avec Dimitry Hlinka, a valorisé la fibre et la poussière de chanvre. Fournie par La Chanvrière, la matière s'allie à la laque végétale urushi, résine naturelle japonaise, pour créer des œuvres mêlant innovation, artisanat et durabilité. L'approche de Nicolas Pinon s'inscrit dans une recherche d'objets durables, à la croisée du design contemporain et des savoir-faire traditionnels. Passionné par les matières biosourcées, il collabore régulièrement avec des artisans et chercheurs pour expérimenter de nouvelles applications. Designer et laqueur, Dimitry Hlinka est spécialisé dans l'art ancestral de l'urushi, une résine végétale japonaise. Il revisite cette technique millénaire en l'associant à des matériaux innovants et responsables. Parmi ces œuvres : des assises en coque de fibre et poussière de chanvre, laquées et associées à du carton alvéolaire. C'est une illustration de la polyvalence et du potentiel éco-responsable du chanvre dans le design contemporain. Sa fibre, résistante, légère, isolante et biodégradable, séduit de plus en plus de créateurs en quête d'alternatives durables aux matériaux traditionnels. Dans l'art moderne, elle inspire aussi bien le mobilier sculptural que les revêtements décoratifs, confirmant sa place dans une nouvelle génération de créations responsables.

[En savoir plus sur le projet](#)

## Sur le terrain

### Chanvre bio : rencontre entre acteurs de la filière sur le terrain



Le 19 juin, InterChanvre participait aux 11<sup>e</sup> Rencontres du Lin et du Chanvre Bio organisées à Montcavrel (Pas-de-Calais). Agriculteurs, teilleurs, chanvriers, filateurs, tisseurs, marques de textile, chercheurs et porteurs de projets ont échangé sur les avancées techniques, les enjeux de structuration et les dynamiques en cours autour des fibres naturelles de lin et de chanvre. L'événement a mis en lumière les progrès collectifs à chaque étape de la chaîne de valeur, notamment le projet européen Hemp4Circularity, initiative stratégique pour renforcer le parcours du chanvre produit pour des fibres longues, depuis la culture jusqu'à la fabrication de tissu en passant par le recyclage. Ce type de projet traduit une ambition forte de structuration de la filière fibres longues et d'innovation. Comme l'a rappelé Olivier Guillaume, ancien président de Safilin (filateur de lin et de chanvre) et aujourd'hui chez Libeco (linge de maison), le chanvre reste « une fibre de caractère qu'il faut apprivoiser ». Cette journée a confirmé la vitalité et la cohésion des acteurs engagés dans le développement du chanvre en France.

## En bref

### Présentation de la filière chanvre au CESER Île-de-France

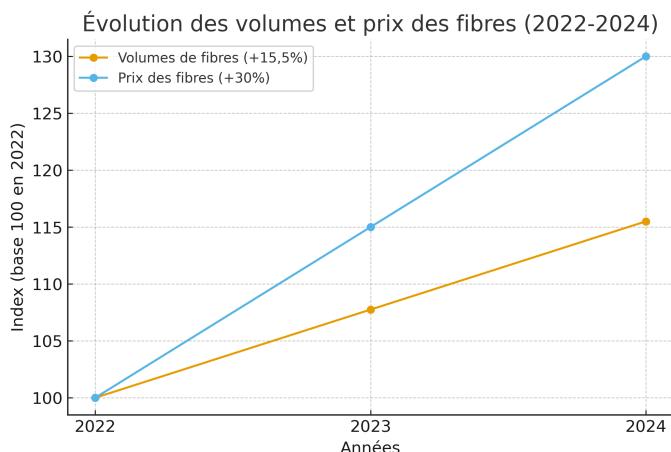
Le 3 juin dernier, en présence de Construire en Chanvre, InterChanvre a présenté la filière chanvre devant la commission « Agriculture, ruralité et espaces naturels » du Conseil économique, social et environnemental (Ceser) d'Île-de-France, présidée par Hervé Billet,

agriculteur. Les atouts du chanvre pour la neutralité carbone, la santé des sols et le développement de débouchés locaux ont été exposés. La commission doit publier ses recommandations à l'attention de la Région en novembre ou décembre prochain, notamment concernant le chanvre.

# **Économie**

## **En bref**

### **Des volumes et des prix en hausse**



D'après l'Observatoire des Marchés initié par l'Union des Transformateurs de Chanvre en 2022 (UTC), entre 2022 et 2024 les volumes de fibre sorties des chanvières françaises ont augmenté de 15,5 % et leur prix de vente de 30%. Ces chiffres illustrent la dynamique très positive de la filière avec des marchés qui permettent son développement et un équilibre économique qui s'améliore au bénéfice des producteurs.

### **La CVE remplace la CVO**

Depuis 2003, InterChanvre est financée par la Contribution Volontaire Etendue (CVE), anciennement CVO (Contribution Volontaire Obligatoire). La fiche expliquant à quoi sert la CVE a été mise à jour avec notamment l'élaboration du PSE (Prestations pour Services Environnementaux) chanvre. Malgré une baisse de 33 % de la CVE en sept ans (22 €/ha depuis 2003 contre 34 €/ha en 2017), le budget d'InterChanvre reste stable grâce à l'augmentation des surfaces de production.

[Consulter la fiche CVE](#)

## **Les chanvières investissent**



128 M€ ont été investis par les chanvières depuis cinq ans pour tripler les capacités de production. 70 M€ d'investissement sont actuellement en cours pour la deuxième transformation et 6 M€ en R&D, principalement pour la construction en chanvre. Pour avoir le détail chanvière par chanvière, cliquer sur la carte ci-dessus.

## Réglementation

### Pac : éligibilité des semences de chanvre Anka et Vega pour 2025



La Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG Agri) de la Commission européenne a confirmé l'éligibilité des variétés canadiennes Anka et Vega aux aides directes du premier pilier de la Pac ainsi qu'à l'aide couplée. Cette décision, qui intervient dans un contexte de pénurie européenne de semences de chanvre en 2024, a nécessité six mois de négociation par InterChanvre. En France, en 2025 environ 1 400 HA ont été implantés avec ces variétés. Cette situation, reconnue comme «force majeure», permet aux exploitants ayant utilisé ces variétés de maintenir leur admissibilité aux aides. Pour les obtenir, quelques démarches étaient cependant nécessaires : dépôt d'une demande de reconnaissance de force majeure auprès de la DDT, transmission d'une attestation de pénurie émise par le fournisseur de semences et mise à jour de la déclaration Telepac avant le 20 septembre en précisant la variété cultivée.

### OCM et futur Pac : le chanvre concerné



En juillet dernier, plusieurs initiatives législatives (OCM, Pac...) concernant directement le chanvre ont été présentées par la Commission européenne. De nouvelles règles concernant la production, la commercialisation et les importations de toutes les parties du chanvre sont envisagées dans le cadre d'une révision ciblée du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés (OCM). Par ailleurs, la proposition de règlement concernant la Pac post 2027 rappelle notamment que « la production de variétés de chanvre avec un niveau de THC supérieur à 0,3% ne peut pas être éligible au soutien dans le cadre de ce règlement » confirmant le taux maximal autorisé de THC actuel. Par ailleurs, le mécanisme des aides couplées dont bénéficie le chanvre en France est maintenu dans la proposition de règlement de la future Pac. Si cela est entériné, chaque Etat membre pourra ensuite choisir de l'appliquer ou non dans son plan stratégique national. Sur l'ensemble de ces sujets, la FNPC et InterChanvre restent mobilisées pour préserver l'accès aux aides couplées pour le chanvre industriel français et assurer un soutien spécifique aux producteurs pour récompenser les atouts agro-environnementaux de la culture. Les discussions entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen devraient se poursuivre sur la fin 2025 et en 2026.

## Au-delà des frontières

### En bref

Sur les données d'un site officiel estonien, les surfaces de chanvre ont plus que doublé entre 2024 et 2025 passant de 4066 HA à 9201 HA. En termes de débouchés, l'Estonie capitalise principalement sur la valorisation de la graine de chanvre. La culture du chanvre continue donc de se développer en Europe. La France est toujours leader européen avec 46% des surfaces en 2024 et des perspectives de croissance soutenues par d'importants investissements industriels.

## Agenda

### Avenir

- **8-9 octobre** : Salon Produrable - InterChanvre sera présent sur le stand 2/77.

## Ça s'est passé

- **16-17 septembre** : 7<sup>e</sup> Colloque Fibres naturelles et Polymères à Troyes - InterChanvre était partenaire de ce colloque organisé par FRD-CODEM et APM au Centre de Congrès de l'Aube à Troyes et y a tenu un stand. Cet événement a proposé conférences, présentation de projets européens, retours d'expériences, rencontres et innovations dans le domaine des fibres naturelles appliquées à la plasturgie et aux composites.
- **10 septembre** : 2<sup>e</sup> édition du salon des biosourcés - L'AICB (Association des Industriels de la Construction Biosourcée) a organisé son deuxième salon virtuel des biosourcés réservé aux professionnels de la construction et de la rénovation. L'objectif était de leur permettre de rencontrer et d'échanger directement avec les fabricants de matériaux biosourcés dont le chanvre.
- **3 au 5 sept** : Congrès National Bâtiment Durable à Lille - La filière chanvre y était présente avec un stand tenu par Construire en Chanvre et une intervention de Guillaume Delannoy, vice-président de Construire en Chanvre, sur l'état des lieux de la construction en chanvre et les nouvelles Règles Pro.
- **12 au 14 juin** : Congrès EIHA à Berlin - InterChanvre a participé au congrès de l'EIHA (European Industrial Hemp Association : association européenne du chanvre industriel) pour représenter la filière française aux côtés d'autres acteurs français (La Chanvrerie, Planète Chanvre, FRD CODEM).